



LA MÈRE QUI A ACCOUCHÉ DE L'ENFANT/MÈRE ADOPTIVE

Nom de famille	Noms de famille antérieurs
Prénoms	Numéro national d'identité ou date de naissance
Nationalité	Etat civil
Transaction de langue <input type="checkbox"/> Finnois <input type="checkbox"/> Suédois	
Adresse	Code postal et bureau de poste
Numéro de téléphone	Adresse e-mail

LE PÈRE/PÈRE ADOPTIF/LA MÈRE CONFIRMÉE

Nom de famille	Noms de famille antérieurs
Prénoms	Numéro national d'identité ou date de naissance
Nationalité	Etat civil
Transaction de langue <input type="checkbox"/> Finnois <input type="checkbox"/> Suédois	
Adresse	Code postal et bureau de poste
Numéro de téléphone	Adresse e-mail

ENFANT

Nom de famille	Prénoms
Date de naissance	Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin
Lieu de naissance	Etat de naissance
Nationalité (autre nationalité éventuelle)	
Nationalités (toutes)	Langue maternelle
Langue de communication, si la langue maternelle n'est ni le finnois, ni le suédois <input type="checkbox"/> Finnois <input type="checkbox"/> Suédois	Enfant né pendant le mariage <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Paternité/maternité confirmée de l'enfant né en dehors du mariage <input type="checkbox"/> Oui, date:	<input type="checkbox"/> Non
Enfant d'adoption <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Né(e) d'une mère porteuse <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non



PIÈCES JOINTES OBLIGATOIRES (légalisées et traduites)

Certificat de naissance

D'autres annexes (légalisées et traduites), dans le cas où l'enfant est né hors mariage:

Explication relative à la confirmation de la paternité/maternité
 Décision de garde
 Compte rendu sur la nationalité autre que finlandaise de l'enfant

DATE ET SIGNATURE

Date

Signature des responsables de l'enfant

À REMPLIR PAR L'AUTORITÉ

Coordonnées de la représentation consulaire

Veillez envoyer les documents et le formulaire de déclaration à l'Agence du numérique et du registre de la population (DVV): dvv.fi/contact

Si la déclaration concerne une personne de nationalité finlandaise, vous pouvez remettre le formulaire et ses annexes au bureau de représentation de la Finlande ou à l'adresse:

Agence du numérique et du registre de la population, Jakobstad, BP 26, FI-68601, JAKOBSTAD, FINLANDE

Renseignements conformes à l'article 13 du Règlement général sur la protection des données (GDPR)

Nom du registre: Système d'information sur la population

Responsable du traitement et coordonnées: Agence du numérique et du registre de la population et Organisme public d'Åland Digi- ja väestötietovirasto (Agence du numérique et du registre de la population), www.dvv.fi/contact-information, téléphone (standard) 0295536000, E-mail kirjaamo@dvv.fi

Organisme public d'Åland, www.ambetsverket.ax, téléphone + 358 018 635270, E-mail info@ambetsverket.fi

Le Délégué à la protection des données (DPD): DPD de l'Agence du numérique et du registre de la population (Digi- ja väestötietovirasto tietosuojavastaava) Coordonnées: tietosuoja@dvv.fi. Les coordonnées se trouvent également à l'adresse : <https://dvv.fi/tietosuoja>.

Objet du traitement des données et fondement juridique: Le système d'information sur la population est maintenu en vertu de la loi relative au système d'information sur la population et aux services de certification de l'Agence du numérique et du registre de la population. Le système d'information sur la population est maintenu afin de permettre, mettre en œuvre et garantir les activités et la gestion des données de la société, ainsi que les droits et obligations revenant à ses membres.

Divulgarion des données: Les données régies par les lois et le Règlement sont divulguées aux autorités de l'État et des communes et les données nécessaires pour gérer les tâches régies ou fixées pour ces données. Certaines données du système d'information sur la population sont divulguées aux particuliers et aux communautés, données dont ils ont besoin pour réaliser leurs devoirs et obligations. Les données peuvent également être divulguées pour : des fins de marketing direct, des enquêtes d'opinion et de marché, les services d'adresse, la mise à jour des registres de la clientèle, ou bien pour la recherche historique ou scientifique ou bien pour d'autres fins semblables.

Les données figurant dans le système d'information sur la population ne sont pas systématiquement divulguées hors du territoire de l'UE.

Durée de conservation des données personnelles: Les données personnelles figurant dans le système d'information sur la population sont conservées en permanence, excepté les données relatives à la prise en charge d'un enfant, données qui sont supprimées à la fin de la prise en charge ou bien au plus tard lorsqu'il aura 18 ans, ainsi que les données concernant le permis de séjour d'un citoyen étranger, qui sont supprimées après que la personne a obtenu la nationalité finlandaise.

Étant donné que les données du système d'information sur la population sont conservées en permanence, vous n'avez pas le droit de demander le retrait de vos données du système d'information sur la population.

Accès aux données: Vous avez le droit de savoir quelles données vous concernant sont enregistrées dans le système d'information sur la population. Vous pouvez vous-même vérifier vos données personnelles à l'adresse www.suomi.fi/your-data. Vous pouvez vérifier vos données, en vous rendant en personne à l'unité locale de l'Agence du numérique et du registre de la population, à l'organisme public d'Åland ou bien en demandant une vérification à l'aide du formulaire par écrit.

Rectification des données et limitation du traitement: Vous avez le droit d'exiger que les données erronées figurant dans le système d'information sur la population soient rectifiées. La demande de rectification doit être faite auprès de l'Agence du numérique et du registre de la population ou bien de l'organisme public d'Åland. Vous ne pouvez pas demander le traitement limité des informations pendant la période de traitement de rectification des données.

En vous connectant au service dans lequel figurent vos données www.suomi.fi/your-data, vous pouvez vous-même communiquer les données suivantes: langue maternelle et langue pour effectuer les démarches (lorsque la langue maternelle est autre que le finnois ou le suédois) profession, nom d'usage, e-mail, interdictions de divulgation des données (excepté l'interdiction de sécurité), ainsi que la radiation d'une communauté religieuse.

Droit d'opposition: Vous n'avez pas le droit de vous opposer au traitement de vos données dans le système d'information sur la population, car vos données sont traitées en vertu de la loi. Vous avez toutefois le droit d'interdire la divulgation de vos données à partir du système d'information de la population pour des fins de marketing direct, de vente à distance et d'autres formes de marketing direct, ainsi que pour les enquêtes de marchés et d'opinion, le matricule et les recherches généalogiques. Vous pouvez également interdire la divulgation de votre adresse aux services d'adresse. L'interdiction de divulgation des données peut être faite sur le service en ligne qui requiert une authentification www.suomi.fi/your-data, soit par téléphone, soit par écrit auprès de l'Agence du numérique et du registre de la population ou bien de l'organisme public d'Åland. Vous pouvez obtenir davantage de renseignements et des formulaires sur le site Web de l'Agence du numérique et du registre de la population à l'adresse www.dvv.fi.

Les interdictions de divulgation des données sont valables uniquement pour un registre. En d'autres termes, une interdiction enregistrée dans le système d'information sur la population ne sont pas communiquées aux autres registres. par exemple, à la Poste, et vous devez donc faire les interdictions de divulgation séparément pour chaque registre.

Droit de transférer les données vers un autre système

Étant donné que le traitement des données du système d'information sur la population repose sur la loi et sur votre consentement, vous avez le droit d'obtenir vos données personnelles par voie électronique à partir du système d'information sur la population sous format transférable vers un autre système.

Droit de déposer une plainte auprès des autorités de surveillance

Vous avez le droit de déposer une plainte à propos du traitement des données personnelles auprès de l'autorité de surveillance. La plainte doit être faite auprès des autorités de surveillance : Tietosuojavaltuutetun toimisto (Bureau du DPD), PL 800, 00521 Helsinki, e.mail: tietosuoja@om.fi